

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 19 (1927)
Heft: 1

Artikel: La position des organisations syndicales dans les cantons
Autor: Schmidlin, Fritz
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383627>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La position des organisations syndicales dans les cantons

Par *Fritz Schmidlin.*

Nous avons publié dans le dernier numéro de la *Revue syndicale* un exposé sur le degré d'organisation des diverses branches d'activité professionnelle. Il nous reste à donner un aperçu sur la position des organisations dans les divers cantons. Pour cela, nous nous sommes contentés de comparer le total des ouvriers organisés dans les syndicats libres avec le total des ouvriers occupés, les résultats de la statistique professionnelle n'étant pas suffisamment détaillés dans tous les cantons pour permettre une discrimination exacte selon les branches d'activité.

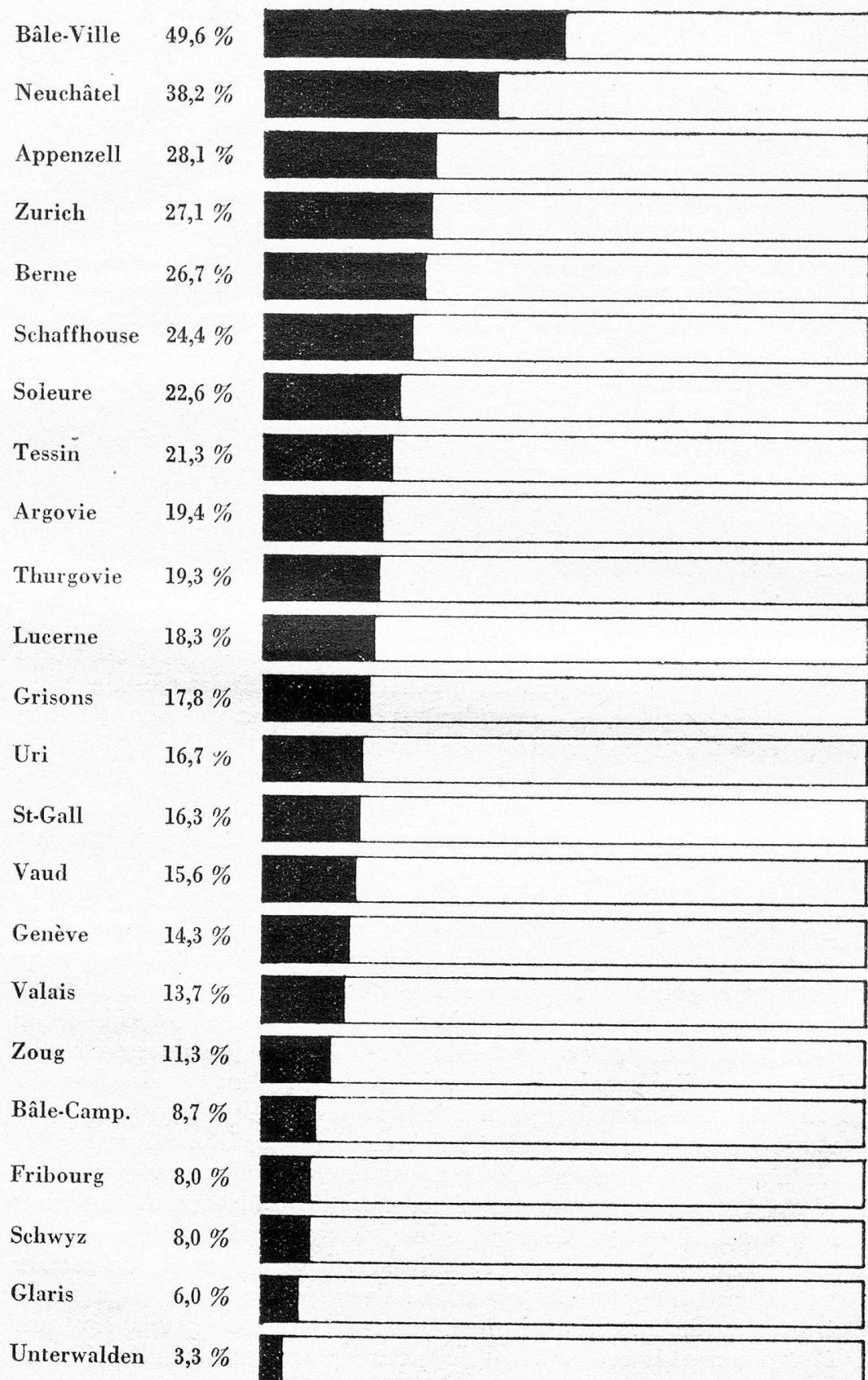
Il n'a pas été possible non plus pour la même raison, d'indiquer le chiffre des personnes occupées intéressant particulièrement les syndicats. La statistique professionnelle ne donnant pas pour les petits cantons le chiffre des personnes occupées d'après les branches professionnelles, mais seulement par branche d'industrie. Or, comme dans certaines industries, l'organisation syndicale n'est intéressée qu'à certaines professions définies, il n'a pas été possible de discriminer exactement ces professions, c'est-à-dire que les ouvriers visés par ces branches durent être écartés de notre exposé. Leur nombre est cependant très réduit et sans importance pour le calcul du pourcentage des syndiqués.

Le nombre des organisés n'a pu être fixé exactement non plus. Les membres de certaines sections de nos fédérations (cheminots, employés de postes) se répartissant parfois sur deux et même sur trois cantons, et ici aussi il n'a pas été possible de faire une distinction exacte sur la base des renseignements fournis.

Au surplus, nos chiffres souffrent des mêmes lacunes que celles que nous avions signalées dans le dernier numéro de la *Revue syndicale*: Le nombre des occupés est basé sur les données de la statistique professionnelle de 1920, le chiffre des organisés sur celles de la statistique syndicale de 1925. Il y a lieu de remarquer en outre que les ouvriers à domicile figurent en partie dans la statistique professionnelle parmi les personnes indépendantes, de sorte que, dans les cantons où l'industrie à domicile est fort répandue, le nombre des occupés n'a pas pu être donné exactement.

Dans l'appréciation des chiffres de nos tableaux, il convient donc de considérer ces réserves. Mais, d'une manière générale, on peut admettre que le pourcentage des syndiqués répond à la réalité et que même en écartant toutes les lacunes signalées, l'on n'obtiendrait pas de notables changements dans le rang des cantons.

Notre graphique reprend le pourcentage des syndiqués par cantons; on remarquera que nous avons réuni en un seul les demi-cantons d'Appenzell Rodes-Extérieures et Rodes-Intérieures, Obwalden et Nidwalden (Unterwalden).



Nombre de personnes occupées et organisées d'après les cantons.

Cantons	Nombre des ouvriers organisables d'après la statistique profes- sionnelle de 1920	Dont sont organisés	
		Total	en pour cent
Bâle-Ville	29,000	14,400	49,6
Neuchâtel	26,200	10,000	38,2
Appenzell	11,200	3,150	28,1
Zurich	109,500	29,700	27,1
Berne	112,100	29,900	26,7
Schaffhouse	8,600	2,100	24,4
Soleure	25,700	5,800	22,6
Tessin	22,500	4,800	21,3
Argovie	44,300	8,600	19,4
Thurgovie	21,800	4,200	19,3
Lucerne	21,000	3,850	18,3
Grisons	11,500	2,050	17,8
Uri	3,700	620	16,7
St-Gall	49,000	8,000	16,3
Vaud	42,200	6,600	15,6
Genève	30,700	4,400	14,3
Valais	9,500	1,300	13,7
Zoug	5,300	600	11,3
Bâle-Campagne	16,000	1,400	8,7
Fribourg	12,700	1,020	8,0
Schwyz	7,500	600	8,0
Glaris	9,200	550	6,0
Unterwalden	2,100	70	3,3
Suisse	631,300	143,710	22,7

La Confédération Régionale Ouvrière Mexicaine (CROM).

Par *William Jacot*.

Ses débuts — son développement — son organisation — ses tendances.

Né d'hier, le mouvement ouvrier mexicain est aujourd'hui en plein épanouissement, et la rapidité avec laquelle il a grandi, au sein des révolutions et des guerres civiles, tient du prodige!

C'est vers 1905 que furent publiés, simultanément dans le Yucatan et à Mexico, les premiers articles de tendance socialiste; c'est en ce moment aussi qu'apparurent les premiers symptômes de syndicalisme. Il n'en fallut pas davantage pour alarmer les industriels qui, par leur intransigeance, provoquèrent la grève des ouvriers de la branche textile, la première qu'on eût vue au Mexi-